



LEWB
Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

Tracing lors d'événements sportifs

Pourquoi enregistrer vos données ?

Les organisateurs d'événements sportifs sont obligés de tenir un registre des participants. Comme le virus est toujours là, cette norme a été prise afin de garantir autant que possible votre propre santé, mais aussi celle de votre famille, de vos amis et des autres participants. Il est important que vous complétiez le formulaire correctement afin de participer à la lutte contre le virus. **Il est obligatoire de nous donner votre numéro de téléphone ou courriel pour avoir accès aux installations (AM 28/07/2020, art. 4, §2).**

Que fait l'organisateur de vos données ?

Nous comprenons que cette mesure soulève la question de la protection des données. **Pendant 14 jours, le club gardera vos données dans une enveloppe fermée.** Après cette période, l'enveloppe sera détruite définitivement. Ce n'est que dans le cas d'une contamination que les données seront communiquées aux autorités compétentes. Elles ne seront jamais utilisées à des fins de marketing ni pour un autre usage que le bon déroulement des compétitions admises par les autorités dans le cadre du Covid-19.

RGDP: Traitement de vos données

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est la réglementation européenne qui renforce la protection de vos données personnelles. Nous traiterons vos données sur l'ordre des autorités, conformément aux directives du Conseil National de Sécurité et au titre de l'article 6, c du RGPD (le traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis) et l'article 4 de l'arrêté ministériel du 28 juillet 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19.

Formulaire à compléter par au moins une personne par famille

Date de l'événement sportif*

Heure d'arrivée

Nom et prénom*

Tél. ou courriel*:

*Obligatoire

"En complétant le formulaire, j'accepte le traitement des données décrit dans l'article 6, c du Règlement général sur la protection des données (RGDP) et l'arrêté ministériel pertinent"

Prenez soin de vous et de vos proches